

Maître ARENA :

D'où l'intérêt d'avoir toujours un bureau d'études, même pour le simple particulier ; je pense qu'il ira de la responsabilité de l'entreprise d'informer et de conseiller son client en disant : « Attention, construire en R.T. 2012, ce n'est pas simplement utiliser un produit lambda, même « certifié R.T. 2012 », cela ne suffira pas ». Donc, il est important en termes de responsabilités et d'obligation de conseils de l'entreprise [de prendre ces dispositions], d'autant plus que, là, on est avant réception et que donc elle sera un peu seule, sans assurance, s'il y a un problème en cours de chantier ou au niveau de la réception si l'on se rend compte qu'il y a un problème.